

Compte rendu Assemblée Générale Ordinaire STPO pour l'exercice 2022/2023

Vendredi 1^{er} septembre 2023

Bonjour à tous,

Il est 19 heures 20, ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire.

Monsieur le Président VOLLE Charly invite les présents à prendre place après avoir signé la feuille d'émargement.

Présents :

Mmes : COSTE Ezda, GRIMAUD Nathalie, HENRY Sylvie, HERY Aurélie, VARLET Jessy.

Mrs : ALLE Jean-Pierre, BOULET Sébastien, BOUSQUET Christophe, BROCK Denis, DELARQUE Alain, DELORME Rémy, DELWARTE Ihvan, DUTRONC David, FRIES Thierry, HENRY Frédéric, HERY Thibault, LAUZE André, LAVIE Frédéric, LOMBARD Emmanuel, MARTIN André, MEGE Thierry, MILHAUD Michel, MUSLER Frédéric, NICOLAS Olivier, PAILLON Thierry, PAILLON Dorian, PONS Jonathan, ROQUES Philippe, TAIEB Mustapha, VIGNAC Nicolas, VOLLE Charly.

Représentés :

Mme : ROSAY Françoise

Mrs : AMBLARD Jérôme, ANGENIEUX Stéphane, BRUCELLE Roger, COSTE Christian, DELARQUE Damien, DIBON Jean Claude, MARCHAND Gérard, RIGAUD Georges, VILLARD Hervé

Tout émargement fait et pouvoirs donnés, nous pouvons dénombrer 31 présents et 10 représentés. Soit 41 présents ou représentés, nous sommes 117 licenciés. Il nous faut suivant nos statuts, 25 % de voix, soit 30 présents ou représentés. Le quorum étant atteint, notre A.G peut donc désormais valablement délibérer.

- Approbation du compte rendu de la saison 2022/2023. Les adhérents n'ayant aucun commentaire, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. RAPPORT MORAL

Cette saison, nous étions 117 licenciés, plus un visiteur permanent (2^{ème} club), soit 118 adhérents.

Les travaux faits cette saison :

- Rangement atelier
- Remplacements projecteur, néons et poutres.
- Dalle et carrelage stand 10 mètres
- Stand sécurisé
- Changer les 8 fins de course (4 par tunnel).

Un grand merci aux bénévoles qui viennent faire ces travaux le week-end faire et remerciement aux donateurs.

Travaux restants à faire :

- Isolation du plafond car l'eau coule dans le bureau. Le propriétaire est prévenu et nous sommes dans l'attente d'une réparation.

Rappel :

De notre règlement intérieur :

- Horaire d'ouverture des pas de tirs : de 9 à 20 heures. Il est interdit de faire du tir après 20 h (porte bloquée et voisinage)
- Rappel des règles de sécurité (casque anti bruit, lunettes de protection, respecter les règles de base)
- Sortir et ranger les armes sur le pas de tir en direction des cibles

Interdit sur nos installations :

- Balles blindées, perforantes et incendiaires
- Fusil à pompe
- Toutes les armes d'épaule sauf le 22 L.R. le 9mm, le 44
- Cibles non homologuées (forme humanoïde)

Autre rappel : Les cibles non utilisées au pas de tir doivent être remontées pour éviter de les rendre inutilisables par forte humidité. Une poubelle spéciale est à votre disposition pour jeter vos cibles usagées. Les boîtes en carton et emballage en plastique doivent être emportés car il n'y a plus de poubelles.

Nous étions 25 personnes lors du repas de fin d'année à St Paulet de caisson.

Renouvellement du bail pour 2024

Match postal, Tir aux canard et challenge.

Un site internet a été créé par Philippe : stpo.e-monsite.com

Le prochain tir aux canards aura lieu le 24 septembre et le challenge des 2 R, le 2 ou 9 juin 2024. La date est à définir et faire inscrire sur le calendrier de la ligue.

Le prochain match postal sera diffusé aux licenciés.

L'ouverture de l'école de tir aura lieu le samedi 9 septembre

Les tirs contrôlés se feront le samedi après-midi.

Le râtelier virtuel SIA en liaison avec le ministère de l'intérieur n'est toujours pas en fonction.

Les non renouvelant seront déclarés à la préfecture début décembre.

Il faut avoir votre certificat médical à jour pour l'obtention de votre licence.

Délibération : c'est le président qui représentera le club à l'AG des présidents, après vote aucune opposition est émise.

2. RAPPORT SPORTIF

VIGNAC Nicolas :

Titulaire du BFA EN 2016 et BFI en 2020.

Il s'est investi grandement dans notre club à l'école de tir. Cette saison, il a présenté et réussi avec succès son BF 1^{er} niveau d'entraîneur avec la spécialité carabine, ainsi que le grade de tuteur fédéral 2^{ème} degré. Il est également cible marron dans le cursus des Cibles Couleurs.

Félicitation à Nicolas pour son engagement. Un forfait lui sera alloué pour contribuer à ses déplacements lors du championnat de France pour l'accompagnement des enfants.

Sur le plan sportif, nous avons effectué nos traditionnelles rencontres :

Le match postal, Le tir aux canards et le challenge des 2 R. Nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas eu plus de monde. Pour l'école de tir, il n'y a eu que 6 enfants cette saison.

Départemental 10 mètres adulte. S.N.T. Nîmes, les 22 et 23 octobre 2022.

- Charly VOLLE, licence n° 02367136, S3, 3^{ème} avec 473,4 points, carabine air, épreuve 104.

Départemental 10 mètres Ecole de tir. Gazélec Nîmes, le 12 mars 2023.

- Ihvan DELWART, licence n° 82862682, B.G. 1^{er} avec 183 points, Pistolet 10 mètres, épreuve 150.
- Lilou MESSIAN-LEBOUTE, licence n° 82874701, B.F., 1^{ère} avec 230,8 points, Carabine 10 mètres air, épreuve 154.
- Mathis THUARD, licence n° 82753290, B.G. 1^{er} avec 265,9 points, carabine 10 mètres air, épreuve 154.

Départemental Armes Anciennes. St Florent sur Auzonnet, les 18 et 19 mars 2023.

- Charly VOLLE, licence n° 02367136, S3, 1^{er} avec 88 points, Kuchenreuter, épreuve 706.

Départemental 25 mètres. S.N.T. Nîmes, les 8 et 8 avril 2023.

- Charly VOLLE, licence n° 02367136, S3, 1^{er} avec 350 points, Pistolet vitesse, épreuve 253.
- Thierry FRIES, licence n° 03457654, S2, 3^{ème} avec 468 points, Percussion centrale, épreuve 251.
- Nicolas VIGNAC, licence n° 03337332, S2, 3^{ème} avec 510 points, pistolet 25 m, épreuve 252.

Régional Ecole de tir. Sète, les 15 et 16 avril 2023.

- Ihvan DELWART, licence n° 82862682, B.G. 1^{er} avec 225 points, Pistolet 10 mètres, épreuve 150.
- Mathis THUARD, licence n° 82753290, B.G. 2^{ème} avec 253,7 points, carabine 10 mètres air, épreuve 154.

Départemental TAR. St Siffret, les 22 et 23 avril 2023.

- Charly VOLLE, licence n° 02367136, S3, 1^{er} avec 180 points, Carabine 22 L.R., assis, épreuve 822.

- Charly VOLLE, licence n° 02367136, S3, 1^{er} avec 161 points, Fusil modifié assis, épreuve 813.
- Thierry FRIES, licence n° 03457654, S2, 3^{ème} avec 134 points, Fusil modifié G. C., épreuve 811.
- Frédéric LAVIE, licence n° 82767162, S1, 1^{er} avec 320 points, Carabine semi auto, épreuve 821.

Championnat de France École de tir. Montbéliard, du 26 au 29 mai 2023.

- Ihvan DELWART, licence n° 82862682, B.G. 105^{ème} avec 159 points, Pistolet 10 mètres, épreuve 150.

Régional TAR. St Siffret, du 2 au 4 juin 2023.

- Charly VOLLE, licence n°02367136, S3, 1^{er} avec 134 points, fusil modifié assis, épreuve 813.
- Charly VOLLE, licence n°02367136, S3, 2^{ème} avec 184 points, carabine 22 L.R. assis, épreuve 822.

Vote pour le quitus au président pour sa gestion morale et sportive 2022-2023 : **voté à l'unanimité.**

Le quitus est donné au président. Je laisse maintenant la parole à notre trésorière pour le rapport financier.

3. RAPPORT FINANCIER

Au 31 août nous étions 118 adhérents dont 6 enfants, 13 2^{ème} membres de la même famille et 1 2^{ème} club ce qui correspond à 19690 euros de cotisations reçues.

Il y a eu également 2723.82 autres recettes telles que les badges, 14 nouvelles adhésion, casquettes, tee shirts, polaires etc et 1 345 de subventions dont 1 100 euros de la mairie de St Julien et 245 de la ligue.

En dépenses, nous avons acheté des potences pour l'école de tir et une carabine.

Il y a eu 8 852.50 euros à reverser à la fédération pour les cotisations de chacun, 385.50 de cotisation au Com. Dép. et FFT,

3 044.833 pour des achats de matériels dont la carabine 1150 euros et la potence 354 euros, des projecteurs 199.60, un frigo, des cibles et du matériel qui a servi aux diverses réparations. Et 99.60 pour l'entretien des extincteurs, 2 125.55 euros d'EDF, assurances, frais postaux, frais de banque, 4922.50 euros de loyer, 1224.26 euros de remb de frais de déplacement ou aide pour les déplacements des compétitions, 611.55 euros d'autres cotisations et 550 euros pour le stage d'entraîneur de Nicolas Vignac pour l'école de tir, diplôme qu'il a brillamment réussi.

Ce qui nous donne un résultat positif de 3 832.16 euros qui compense les pertes de l'an dernier qui étaient de 3 453 euros

Au 1^{er} septembre 2022, nous avions 8 390.11 euros sur le compte bancaire, aujourd'hui tous frais payés, nous avons 11 493.27 euros.

Cette année nous avons fait 2 manifestations. Le Tir aux canards le 25/09/2022 nous a rapporté 356.07 euros et le challenge 2R 160.98 euros.

Sachant que les licences vont augmenter et seront de 79 euros par licence adulte et 51 par licence jeune et la cotisation fédérale aussi, nous envisageons d'augmenter les cotisations soit à 190 euros pour un adhérent, 145 euros pour un 2^{ème} membre de la famille ou un 2^{ème} club, 135 euros un jeune moins 18 de ans. Cette année il y aura 10 euros d'engagement pour chaque adhérent qui auront un engagement gratuit au tir aux canards et au challenge des 2R

80 euros de droit d'entrée et 20 euros de badges ne changent pas.

Louis Ramière a été contacté pour lui proposer de racheter les locaux car notre bail finira en septembre 2024. Il ne le souhaite pas et nous donne rendez-vous pour le prochain bail.

Je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vote pour le quitus à donner au trésorier pour sa gestion 2022/2023.

Voté à l'unanimité, le quitus est donné au trésorier.

4. ELECTIONS

Nous allons procéder au renouvellement d'un tiers des membres au comité directeur.

Il s'agit de : Mme Jessy VARLET, M. Christophe BOUSQUET et M. Nicolas VIGNAC.

Membres à valider pour rentrer au comité : Mme HERY Aurélie et M. BRUCELLE Roger.

2 membres du comité directeur ont démissionné cette année. Le poste de secrétaire est à pourvoir. Nous allons procéder à l'élection et à la validation de 2 membres entrant au comité directeur suite aux membres sortant définitivement.

Les membres sortants sont les suivants :

Mme GRIMAUD Nathalie et M PONS Jonathan

Les membres qui se présentent à ces élections sont :

Mme HERY Aurélie et M BRUCELLE Roger - Elus à l'unanimité

Nous allons procéder au vote pour le mandat du nouveau président.

M. Charly VOLLE reconduit son mandat. - Le mandat de M. Charly VOLLE est reconduit pour la fonction de Président de la STPO à l'unanimité.

Les membres du comité directeur sont les suivants :

AMBLARD Jérôme, BOUSQUET Christophe, BROC Denis, COSTE Ezda, DIBON Jean Claude, LOMBARD Emanuel, MEGE Thierry, NICOLAS Olivier, VARLET Jessy, VIGNAC Nicolas, VOLLE Charly.

Le vote du bureau aura lieu la semaine prochaine.

Après validation, le président sera le porteur de voix lors de l'Assemblée générale de la Ligue de tir L.R. celle du Comité Départemental et d'autres.

5. QUESTIONS DIVERSES

Pourquoi ne pas coupler le repas de fin d'année à un match amical au printemps en mai ou juin et en extérieur. Date rapide à définir pour anticiper et ainsi obtenir un maximum de participant.

Entraînement 1/par mois le mercredi pour les adultes ou samedi. Un mail sera envoyé aux adhérents pour confirmation, rappel 3personnes par tunnel max.

Tir aux canards, l'achat de 200 gobelets réutilisables pour 1.50 €. Tee-shirts, casquettes, blasons et autocollants aux couleurs du club seront à la vente. Tombola prévue.

Les questions diverses semblent être épuisées, le président déclare la clôture de séance à 20 heures 20 minutes et invite les participants au pot de l'amitié qui les attend.

Le Conseil Directeur s'étant réuni le 4 septembre pour élire son bureau.

Le président procède au vote pour les postes du bureau.

Président adjoint : Mme Jessy VARLEY est élue à l'unanimité.

Secrétaire : Mme Aurélie HERY est élue à l'unanimité.

Le nouveau bureau est ainsi constitué de :

Charly VOLLE	Président	Jessy VARLEY	Président adjoint
Ezda COSTE	Trésorière	Aurélie HERY	Secrétaire

Fait à Saint Julien de Peyrolas, le 4 septembre 2023.

Le Président
VOLLE Charly



La Secrétaire
HERY Aurélie



La Trésorière
COSTE Ezda

